

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : M. Mme
Nom : JEUDY
Prénoms : Christelle
Profession ou qualité : Secrétaire de l'Etoile de Besbre
Adresse : 1 place de la Mairie
 03220 TRETEAU
Association : Etoile de Besbre

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

catégorie 3 catégorie 4 (3)

Lieu : SALLE POLYVALENTE

Du : 28/12/2021 à 08 heure(s) 00
et Du : à .. heure(s) ..

Au : 28/12/2021 à 20 heure(s) 00
Au : à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) : Vente au déballage (VIDE TA CHAMBRE)

Fait à : TRETEAU

Le : 25/11/2021

Signature,

ARRETE DU MAIRE N° 2021-25

Le Maire de

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 , L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3 , L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête : Mme JEUDY Christelle

est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 3

du : 28/12/2021 à 08 heure(s) 00

au : 28/12/2021 à 20 heure(s) 00

du : à .. heure(s) ..

au : à .. heure(s) ..

à (5) : SALLE POLYVALENTE

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 25/12/2021

Le Maire,



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné au demandeur à la gendarmerie à la préfecture à la mairie